



Bulletin académique

n°820

du 24 juin 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Sommaire

Secrétariat Général	
- Modalités d'organisation de l'année de stage en établissement des fonctionnaires stagiaires lauréats des concours second degré public à la rentrée 2019	4
Division des Examens et Concours	
- Subvention forfaitaire pour dépenses de matière d'œuvre - Session 2019	9
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
- Appel à candidatures	15
- Tableau d'avancement au grade d'attache principal d'administration de l'état au titre de l'année 2019	19
- Liste d'aptitude pour l'accès au corps d'attache d'administration de l'état au titre de l'année 2019	21
Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle	
- Appel à candidatures pour une mission de conseiller EAC pour le département des Alpes-de-Haute-Provence (9h de décharge)	23
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais chargé de mission de service éducatif associée au domaine Livre auprès du Service Livre et Lecture du département du Vaucluse	25
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais associé au Théâtre d'Arles	27
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais associé à l'ERACM - Ecole Régionale d'Acteur Cannes-Marseille	29
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais - Domaine patrimoine - 1 poste de professeur relais auprès des services des archives	31
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais départemental, responsable artistique en chant choral pour le Vaucluse (84) - Domaine Musique	33
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais départemental, responsable artistique en chant choral pour les Hautes-Alpes (05) - Domaine Musique	36
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais départemental, responsable artistique en chant choral pour Bouches-du-Rhône (13) - Domaine Musique	39

.../...

- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais départemental, responsable artistique en chant choral pour les Alpes-de-Haute-Provence (04) - Domaine Musique	42
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais départemental, coordonnateur en chant choral pour le Vaucluse (84) - Domaine Musique	45
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais départemental, coordonnateur en chant choral pour les Hautes-Alpes (05) - Domaine Musique	48
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais départemental, coordonnateur en chant choral pour les Bouches-du-Rhône (13) - Domaine Musique	51
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais départemental, coordonnateur en chant choral pour les Alpes-de-Haute-Provence (04) - Domaine Musique	54
Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	
- Appel à candidatures de conseillers pédagogiques et chargés de mission pour l'école inclusive	57
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute-Provence	
- Appel à candidature : enseignant international professeur des écoles	62

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Pascal MISERY - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr

SG/19-820-161 du 24/06/2019

**MODALITES D'ORGANISATION DE L'ANNEE DE STAGE EN ETABLISSEMENT DES
FONCTIONNAIRES STAGIAIRES LAUREATS DES CONCOURS SECOND DEGRE PUBLIC A LA
RENTREE 2019**

Références : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2019 - Note de service 2019-064 du 25-04- 2019, BOEN 18

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré public s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : Corps d'inspection - DAFIP - DBA - DSM - DIPE

Annule et remplace la circulaire publiée au BA n° 818 du 10 juin 2019

La présente circulaire s'applique aux stagiaires lauréats de la session 2019 des concours de recrutement des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation qui seront affectés au 1^{er} septembre 2019

Cette circulaire concerne également les stagiaires en renouvellement, en prolongation de stage, ainsi que les stagiaires placés en report de stage en 2018-19, les recrutés au titre de l'obligation d'emploi.

Elle ne s'applique pas aux lauréats de concours dans la même discipline que celle qu'ils enseignaient dans un autre corps (exemple, certifié d'Anglais, lauréat de l'agrégation interne d'Anglais).

1. Affectation, détermination du service.

Les stagiaires sont affectés sur les postes réservés à cet effet à la mi-juillet. Dès lors que vous aurez connaissance du ou des stagiaires affectés dans votre établissement, il vous reviendra d'établir leur service en respectant les principes suivants :

1.1 Quotité de service

Les conditions de stage des stagiaires placés en prolongation sont identiques à celles de la première année.

- 1.1.1 Les lauréats des sessions 2019 qui doivent valider un diplôme de master 2 en 2019-2020, ceux qui sont déjà titulaires de ce diplôme ou qui en sont dispensés et qui ne justifient pas d'une expérience significative dans la discipline de recrutement ainsi que les stagiaires des sessions antérieures placés en report, en renouvellement effectueront un **service correspondant à un mi-temps de l'ORS du corps considéré.**

Vous veillerez à éviter que des classes soient partagées entre plusieurs enseignants et à trouver un équilibre entre l'ORS maximale qui est préconisée et les besoins pédagogiques qui peuvent s'inscrire dans les modulations suivantes :

- Lauréats du CAPES (hors documentation), du CAPET et du CAPLP : 8 à 10 h en fonction des besoins.
- Lauréats de l'agrégation externe : 7 à 9 heures d'enseignement.
- Lauréats du CAPEPS : 8 à 9h d'enseignement et 3h consacrées à l'animation de l'AS sur une demi-année.
- Lauréats de l'agrégation externe d'EPS : 7 à 8h d'enseignement et 3h consacrées à l'animation de l'AS sur une demi-année.
- Lauréats du CAPES documentation et du CACPE : 18 heures.

La quotité de service doit correspondre obligatoirement à l'ORS du corps considéré. Pour envisager ces modulations, il conviendra de prendre l'attache de votre DOS départementale ou de la DSM.

1.1.2 Tous les autres lauréats justifiant d'une expérience significative dans la discipline de recrutement effectueront **un service à temps complet**.

1.2 Organisation du service

Quelle que soit leur quotité de service en établissement les stagiaires suivront une formation à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Vous veillerez à ce que le service en établissement des stagiaires soit compatible avec l'organisation des enseignements à l'ESPE.

Stagiaires affectés à mi-temps - Hors EPS	
Service possible en établissement	Jours de formation à l'ESPE
- Lundi, Jeudi - Mercredi matin (à éviter notamment si l'EPLE est éloigné du centre de formation ; cf. annexe 1)	- Mardi, Mercredi Après-midi, Vendredi, Samedi
Stagiaires EPS affectés à mi-temps	
- Lundi, Mercredi, Jeudi	- Mardi, Vendredi, Samedi

Stagiaires affectés à temps complet. Jour de formation à l'ESPE selon la discipline	
MARDI	VENDREDI
<p align="center">- Disciplines L</p> <p>ALLEMAND, ANGLAIS, ARABE, BIOCH.G.BIOL, BIOTECH-SANTE, E. P. S, ESPAGNOL, ITALIEN, PHILOSOPHIE, SCIENCES.PHY., S. V. T., STMS.</p> <p align="center">- Disciplines P</p> <p>BIOTEC-SANTE, COIFFURE, ESTHE-COSM, MATH.SC.PH, SC.TEC.MED, HORTICULTU,</p>	<p align="center">- Disciplines L</p> <p>ARTS APPLI, ARTS PLAST., DOCUMENTATION, ECO.GE.COM, ECO.GE.FIN, ECO.GE.MK, EDU MUSICALE, EDUCATION, HIST. GEO., LET MODERN, LET CLASS, MATHEMATIQUES,S.E.S, S.I.I., TECHNO</p> <p align="center">- Disciplines P</p> <p>ARTS APPLI, BIJOUTERIE, CHARPENTE, COND.ROUTI, CONS.R.CAR, EBENISTERIE, ECO.GE.COM, ECO.GE.CPT, ECO.GE.GA, ECO.GE.LOG, ECO.GE.VEN, G.CONS.ECO, G.CONS.REA, G.ELECTROT, G.I.S.MET, G.IND.BOIS, GI TEXT, G.MECA., GENIE THER H.SERV.COM, H.TECH.CUL, IMPRESSION,, LET ANGLAIS, LET ESPAGNOL, LET.HIS.GE, MA. BATEAU, PEINT REVT</p>

1.3 Nature du service.

Afin de permettre une entrée progressive dans le métier, vous veillerez à :

- ne pas confier aux stagiaires les classes les plus difficiles,
- limiter si possible à deux le nombre de niveaux de classe dans lesquels ils interviennent.

Pour les stagiaires affectés à mi-temps :

- éviter de leur confier des classes à examens,
- éviter de leur confier la fonction de professeur principal.

2. Organisation de l'année de stage.

2.1 Semaine d'accueil.

Les fonctionnaires stagiaires sont conviés à une semaine d'accueil et de formation du 26 au 29 août 2019 afin de faciliter leur prise de fonction en établissement. Les informations relatives à cette semaine d'accueil seront accessibles aux stagiaires lors de la saisie des vœux d'affectation et disponibles sur le site académique

[http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80381/personnels-nouvellement-nommes-dans-l-academie-et-ou-nouvellement-titularises.html#Informations a l'attention des stagiaires laureats des concours professeurs et CPE](http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80381/personnels-nouvellement-nommes-dans-l-academie-et-ou-nouvellement-titularises.html#Informations%20a%20l'attention%20des%20stagiaires%20laureats%20des%20concours%20professeurs%20et%20CPE) .

2.2 Organisation de l'alternance pour les stagiaires affectés à mi-temps en établissement

L'emploi du temps hebdomadaire des stagiaires est établi conformément au point 1.2. Un mi-temps de leur ORS est consacré au stage en responsabilité en établissement, l'autre mi-temps est occupé par les formations suivies à l'ESPE.

Il est prévu pour l'année 2019-20, deux périodes d'une semaine qui dérogeront à cette organisation générale. L'objectif de cette expérimentation est de renforcer le rôle formateur des établissements. Au cours de ces périodes, **les stagiaires assureront normalement leurs enseignements** mais se verront proposer sur les 2 jours 1/2 restants un complément de formation. Les dates retenues seront communiquées bien en amont aux établissements concernés.

2-3 L'accompagnement du stagiaire

Chaque stagiaire est accompagné durant la totalité de la période de son stage par un tuteur de terrain nommé par le recteur sur proposition des corps d'inspection.

Les stagiaires jugés aptes à la titularisation par le jury et placés en prolongation de stage pour défaut de M2 ne feront pas l'objet d'une nouvelle procédure d'évaluation et ils ne seront pas accompagnés par un tuteur de terrain.

Par ailleurs tous les stagiaires affectés à mi-temps seront également accompagnés par un formateur de l'ESPE (référént) désigné par la directrice de l'ESPE dans le cadre d'un tutorat mixte matérialisé notamment par la mise en place de travaux dirigés en établissement (TD délocalisés).

2.4 Rôle du chef d'établissement

En tant que responsable de l'établissement terrain du stage, il vous revient d'apporter toute l'aide nécessaire au déroulement harmonieux du stage et de participer à la formation des stagiaires. Ainsi vous veillerez à :

- communiquer à la DAFIP les niveaux de classe confiés au stagiaire afin qu'il puisse préparer sa rentrée dès mi-juillet,
- accueillir le stagiaire et faciliter son intégration rapide dans l'établissement. A cet effet vous pourrez utilement recevoir vos stagiaires le 30 août.
- présenter l'établissement, son projet, ses spécificités,
- l'accompagner et le former aux différentes dimensions du métier telles que définies par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 01-07-2013, BOEN 30 du 25-07-2013),
- Alerter les tuteurs de terrain et de l'ESPE ainsi que les corps d'inspection en cas de difficultés avérées du stagiaire afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement renforcé dès que possible.

En outre vous contribuerez à l'évaluation du stagiaire à travers des échanges avec son ou ses tuteurs, en émettant un avis en vue de la titularisation (note de service n°2016-070, BO n°17 du 28-04-2016).

Vous pourrez utilement vous référer au guide des stages co-rédigé par l'académie et

l'ESPE disponible à l'adresse <http://espe.univ-amu.fr/fr/periodes-stage-ecole-eple> pour de plus amples informations sur la mise en place des stages en établissement des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

3. Dispositions administratives et financières

3.1 Dispositions financières

Quelle que soit la quotité d'affectation en établissement, les stagiaires sont rémunérés à taux plein.

Les personnels enseignants du second degré stagiaires perçoivent l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) instituée par le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 ; les personnels enseignants du second degré stagiaires exerçant des fonctions de documentation perçoivent l'indemnité de sujétions particulières instituée par le décret n°91-467 du 14 mai 1991 et les conseillers principaux d'éducation stagiaires perçoivent l'indemnité de fonction instituée par le décret n°91-468 du 14 mai 1991.

Les indemnités seront versées au prorata du temps de service effectif d'enseignement.

Je vous rappelle que les stagiaires affectés à temps complet n'ont pas vocation à effectuer des heures supplémentaires et que les stagiaires à mi-temps ne peuvent pas percevoir d'heures supplémentaires.

3.2 Dispositions administratives

Les dossiers administratifs et financiers des stagiaires seront gérés par les gestionnaires des titulaires de la DIPE.

Les stagiaires devront adresser à la DIPE avant le 19 août l'ensemble des pièces justificatives constituant leur dossier.

Après vérification des justificatifs notamment de diplôme, l'arrêté d'affectation sera envoyé dans l'établissement pour remise au stagiaire par le chef d'établissement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à toute difficulté que vous pourriez être amené à rencontrer.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Annexe 1

Site(s) de formation selon les disciplines

Disciplines clg / lycées G et T		Site(s) de formation
L0421	ALLEMAND	Aix
L0422	ANGLAIS	Aix / Avignon
L0423	ARABE	Aix
L6500	ARTS APPLIQUES	Marseille
L1800	ARTS PLASTIQUES	Aix
L7100	BIOCH.BIOL	Marseille
L0080	DOCUMENTATION	Aix
L1900	E. P. S	Marseille
L8011	ECO.GE.COM	Aix
L8012	ECO.GE.FIN	Aix
L8013	ECO.GE.MK	Aix
L1700	EDU MUSICALE	Aix
E0030	EDUCATION	Aix
L0426	ESPAGNOL	Aix / Avignon
L1000	HIST. GEO.	Aix / Avignon
L0429	ITALIEN	Aix
L0202	LETTRES MODERNES	Aix / Avignon
L0201	LETTRES CLASSIQUES	Aix / Avignon
L1300	MATHEMATIQUES	Marseille / Avignon
L0100	PHILOSOPHIE	Aix
L1500	PHYSIQUE CHIMIE	Marseille
L1600	S. V. T.	Marseille
L7300	SC.&.TEC M	Marseille
L1100	SC.ECO.SOC	Aix
L1412	SII.EE	Marseille
L1414	SII.ING.ME	Marseille
L1413	SII.SIN	Marseille
L1400	TECHNOLOGIE	Marseille

Disciplines LP		Site(s) de formation
P6500	ARTS APPLIQUES	Marseille
P6631	BIJOUTERIE	Marseille
P7200	BIOTECHNOLOGIE	Marseille
P7420	COIFFURE	Marseille
P6310	COND.ROUTIERE	Marseille
P2450	CONS.R.CAR.	Marseille
P8011	ECO.GE.COM.	Aix
P8012	ECO.GE.CPT.	Aix
P8039	ECO.GE.GA	Aix
P8038	ECO.GE.LOG.	Aix
P8013	ECO.GE.VEN.	Aix
P7410	ESTH.COSME.	Marseille
P3010	G.CON.S.ECO.	Marseille
P3020	G.CON.S.REA.	Marseille
P5200	G.ELECTROT.	Marseille
P2400	G.I.S.MET.	Marseille
P2100	G.IND.BOIS	Marseille
P4500	G.MECA.ENG.	Marseille
P3100	GENIE THER.	Marseille
P8520	H.SERV.COM.	Aix
P8510	H.TECH.CUL.	Aix
P7140	HORTICULTURE	Marseille
P6150	IMPRESSION	Marseille Aix
P0222	LET ANGLAIS	Marseille Aix
P0226	LET ESPAGNOL	Marseille Aix
P0210	LET.HIS.GE.	Marseille
P4530	MA. BATEAU	Marseille
P1315	MATH.PHY. CHIMIE	Marseille
P3028	PEINT. REVT	Marseille
P7300	SC.TEC.MED.	Marseille

L'ESPE Canebière Marseille déménage, les locaux seront situés sur le campus de St Jérôme.

DIEC/19-820-1849 du 24/06/2019

SUBVENTION FORFAITAIRE POUR DEPENSES DE MATIERE D'ŒUVRE - SESSION 2019

Destinataires : Messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrats s/c de messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CFA - Mesdames et Messieurs les responsables des centres d'examens - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Mesdames et Messieurs les IEN-ET

Dossier suivi par : M. PIZETTE - Tel : 04 42 91 72 18 - Mel : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des taux de remboursement de matière d'œuvre à l'usage des candidats pour la session 2019 des examens de niveau V, IV, et III.

Comme vous le savez, les crédits de fonctionnement sur lesquels s'imputent les dépenses de matière d'œuvre sont strictement contingentés ; en conséquence, les taux de subvention figurant en annexe sont des taux plafonds ne pouvant faire l'objet d'aucune augmentation en cours de session.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Il vous appartient, en votre qualité de chef de centre d'épreuves pratiques, de redoubler de vigilance au moment de la réception des fiches de matière d'œuvre qui vous sont adressées avant la session d'examen, afin de réduire les éventuelles disparités entre le taux forfaitaire et le montant réel de la dépenses engagée par vos soins.
- **Pour le remboursement des candidats originaires d'une autre académie, vous disposez en annexe 1, d'un modèle de convention de remboursement de matière d'œuvre mis à jour pour la session 2019. Cette convention est réservée à la prise en charge financière des candidats issus d'une autre académie ou bien des candidats inscrits dans l'académie d'Aix-Marseille et subissant les épreuves pratiques dans une autre académie.**
- **Pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille exclusivement, vous renseignerez l'annexe 2 de façon précise.**
- Pour les EPLE, il est inutile d'adresser au rectorat les factures justifiant les dépenses engagées : la subvention sera déléguée par la Division des Examens et Concours du rectorat selon le calcul suivant : coût unitaire forfaitaire par le nombre de candidats convoqués tel qu'il est établi par les bureaux chargés de l'organisation dans les Direction des services départementaux de l'Education Nationale et au Rectorat (M. PIZETTE – Tél. : 04 42 91 72 18).
- Pour les établissements privés, la réglementation prévoit que la subvention intervient à réception des factures. **Elles devront être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr contenant une pièce jointe unique nommée comme suit « ETABLISSEMENT – VILLE – SESSION 2019 ».**

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

**RECTORAT d'Aix-en-Provence
Académie d'Aix-Marseille**

Division des Examens et Concours

Dossier suivi par S. PIZETTE

☎ : 04.42.91.72.18

Mél. : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE

(Candidats issus d'une autre académie)

Matière d'œuvre d'Examen – Session 2019

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="radio"/> Brevet d'études professionnelles | <input type="radio"/> Baccalauréat professionnel | <input type="radio"/> Brevet de technicien supérieur |
| <input type="radio"/> Certificat d'aptitude professionnelle | <input type="radio"/> Baccalauréat technologique | <input type="radio"/> Brevet professionnel |
| <input type="radio"/> Mention complémentaire de niveau V | <input type="radio"/> Baccalauréat général | <input type="radio"/> Brevet de technicien |

Spécialité Epreuve

Convention de remboursement de frais

Entre le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille d'une part

et le Recteur de l'académie de d'autre part

et le Chef d'établissement (centre d'épreuves)
.....d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les candidats inscrits à l'examen cité ci-dessus dans l'académie de
sont admis à subir les épreuves pratiques au
.....
(centre d'examen implanté dans l'académie de Aix-Marseille )

Article 2 : L'établissement centre d'examen fera l'avance des frais de matière d'œuvre nécessaires au déroulement de l'examen qui seront remboursés selon les dispositions suivantes arrêtées conformément au coût moyen en vigueur.

Montant de la matière d'œuvre :

Coût moyen unitaire	Nombre de candidats convoqués au titre de l'académie d'origine	Montant total à rembourser

Article 3 : Le montant à rembourser est à créditer sur le compte de l'établissement centre d'examen dès la signature de la présente convention

**Le Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille**

Le Recteur de l'académie d'origine :

.....

Le Chef d'établissement centre d'épreuves

.....

Fait à Aix-en-Provence le,.....

Fait à le

NOTA : Joindre un RIB ou un RIP du compte du centre d'examen à rembourser.

ANNEXE 2

RECTORAT d'Aix-en-Provence

Académie d'Aix-Marseille

Division des Examens et Concours

Dossier suivi par S. PIZETTE

☎ : 04.42.91.72.18

Mél. : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE NECESSAIRE AUX EXAMENS DES CANDIDATS DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

(Candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille)

Matière d'œuvre d'Examen – Session 2019

Etablissement :

--

EXAMENS	SPECIALITES	EFFECTIFS CANDIDATS EPREUVES PRATIQUES PONCTUELLES

Renseigner de façon précise, cette annexe en faisant figurer l'ensemble des examens ouvrant au remboursement de la matière d'œuvre concernant exclusivement les candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille aux **épreuves pratiques ponctuelles**.

Fait à _____ le _____ **Cachet et signature du Chef d'établissement**

SESSION 2019 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BTS	TAUX
ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE	5
BIOANALYSES ET CONTROLES	5
BIOTECHNOLOGIES	25
DESIGN D'ESPACE	5
DIETETIQUE	5
HOTELLERIE RESTAURATION OPT A	5
HOTELLERIE RESTAURATION OPT B	20
METIERS DE LA CHIMIE	5
METIERS DE L'EAU	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT A	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT B	5
OPTICIEN LUNETIER	5
PROTHESISTE DENTAIRE	50

BMA	TAUX
GRAPHISME ET DECOR OPT A	40
GRAPHISME ET DECOR OPT B	40

BP	TAUX
ARTS DE LA CUISINE	45
ARTS DU SERVICE ET DE LA COMMERCIALISATION EN RESTAURANT	70
BOUCHER	60
BOULANGER	40
CARRELAGE MOSAIQUE	60
CHARPENTIER OPT BOIS	55
CHARPENTIER OPT MARINE	50
FLEURISTE	100
INSTALLATEUR DEPANNEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	15
ELECTRICIEN	50
MACON	100
MENUISERIE ALU VERRE	150
MENUISIER	40
METALLIER	40
METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION	100
MONTEUR EN INSTALLATIONS DU GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE	80
PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENT	100
PREPARATEUR EN PHARMACIE	5

BCP	TAUX
ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICE A LA PERSONNE OPT. DOM.	10
ARTISANAT METIER D'ART OPTION EBENISTE	30
ARTISANAT METIER D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	40
BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	15
COMMERCIALISATION EN SERVICE DE RESTAURANT	30
CUISINE	40
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	5
HYGIENE PROPRETE STERILISATION	10
METIERS DE LA MODE - VETEMENTS	10
OPTIQUE LUNETTERIE	10
OUVRAGES DU BATIMENT OPT METALLERIE	25
PHOTOGRAPHIE	10
PROTHESE DENTAIRE	100
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	15
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENER ET CLIM	10
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	50

SESSION 2019 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

CAP	TAUX
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE	10
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	20
AGENT DE PROPETE ET D'HYGIENE	5
ARTS DU BOIS OPTION A : SCULPTEUR ORNEMANISTE	45
ARTS DU BOIS OPTION C : MARQUETEUR	30
ART ET TECHNIQUE DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE	10
ARTS DE LA RELIURE	30
ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIALE ET COLLECTIVITE	10
BOUCHER	60
BOULANGER	15
CARRELEUR MOSAISTE	70
CHARPENTIER BOIS	15
CHOCOLATIER CONFISEUR	15
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL CAFE RESTAURANT	40
CONSTRUCTEUR DE ROUTES	50
CONSTRUCTEUR EN CANALISATION TP	50
CONSTRUCTEUR BOIS	120
COUVREUR	50
CUISINE	20
DECORATION EN CERAMIQUE	10
DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	20
EBENISTE	30
EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	10
ENCADREUR	30
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	20
ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	125
FERRONNIER D'ART	15
FLEURISTE	30
GARDIEN D'IMMEUBLE	20
INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	30
HORLOGERIE	15
INSTALLATEUR SANITAIRE	30
INSTALLATEUR THERMIQUE	20
MACON	50
MAINTENACE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	15
MARBRIER BATIMENT DECORATION	10
MAROQUINERIE	15
MENUISIER FABRICANT DE MOBILIER ET AGENCEMENT	15
METIERS DE LA MODE - TAILLEUR	25
METIERS DE LA MODE - VETEMENT FLOU	20
MENUISIER ALUMINIUM VERRE	80
MENUISIER INSTALLATEUR	20
MODELE MOULES CERAMIQUES	5
MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACCOUSTIQUE	80
ORTHO-PROTHESISTE	20
PATISSIER	20
PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT	100
PETITE ENFANCE	10
PLATRIER PLAQUISTE	25
PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES	80
POISSONNIER	25
REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	15
SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	20
SERRURIER METALLIER	15
SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR	20
TOURNAGE EN CERAMIQUE	10

SESSION 2019 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BEP	TAUX
ACCOMPAGNEMENT SOINS & SERVICES A LA PERSONNE	5
AMENAGEMENT FINITION	20
AUXILIAIRE EN PROTHESE DENTAIRE	30
BOIS OPT MENUISERIE AGENCEMENT	30
FROID ET CONDITIONNEMENT DE L'AIR	25
INST DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	20
RESTAURATION OPTION SRC	30
RESTAURATION OPTION cuisine	20
OPTIQUE LUNETTERIE	12
REALISATION DU GROS OEUVRE	80

BTN	TAUX
HOTELLERIE RESTAURATION (STHR)	30

MC V	TAUX
AIDE A DOMICILE	5
BOULANGERIE S PECIALISEE	15
CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT	15
EMPLOYE TRAITEUR	20
MAINT DES SYSTEMES EMBARQUES DE L'AUTO	15
PATIS GLAC CHOC CONF SPEC	15

DIEPAT/19-820-1143 du 24/06/2019

APPEL A CANDIDATURES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : M. LAAYSEL - Chef du bureau 3.01 - Tel : 04 42 91 72 28 - sofian.laayssel@ac-aix-marseille.fr
- Tel secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le **05 juillet 2019** par voie électronique à

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE :

Fondé de pouvoir de l'agent-comptable Lycée Marseilleveyre

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Fondé de pouvoir
- Grade(s) souhaité(s) : catégorie A, attaché
- Statut du poste : vacant
- Nature du poste : titulaire

II. Régime indemnitaire :

- NBI : non
- Groupe IFSE 3 : 570 €
- Poste logé : non

III Nombre de personnes encadrées (facultatif) :

Nombre d'agents encadrés par catégorie : aucun

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Académie Aix-Marseille
- Lieu d'affectation : lycée Marseilleveyre
- Service d'affectation : intendance
- Type d'établissement : lycée général en cité mixte

IV. Environnement de l'emploi :

Champ des relations du poste :

Travail en collaboration avec l'agent comptable, les établissements rattachés, les collectivités

Positionnement : adjoint de l'agent comptable, être en mesure de suppléer l'agent comptable

Description de la fonction : sous la responsabilité de l'agent comptable, chef de service, assurer la gestion financière et comptable de plusieurs établissements

Mission principale :

Sous la responsabilité du chef de service, assurer la gestion financière et comptable de plusieurs établissements

Activités et tâches :

Chargé de la comptabilité générale des collèges Gyptis, Pasteur, Marseilleveyre et des lycées Leau, Mistral et Poinso-Chapuis

Contrôle et prend en charge les opérations de recettes et de dépenses

VII. Contraintes particulières :

Contraintes du calendrier budgétaire / respect des délais
Intérêt pour la comptabilité « générale », formalisme et procédures

Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en-Provence cedex 1, par voie postale et par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec le chef d'établissement. Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

DIEPAT/19-820-1144 du 24/06/2019

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Références : décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011, article 12

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Gestionnaire : Mme CORDERO - Tél. : 04 42 91 72 42 - francine.cordero@ac-aix-marseille.fr -
Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Après avis de la commission administrative paritaire académique des Attachés d'Administration de l'Etat en sa séance du 12 juin 2019, veuillez trouver en annexe les candidats dont les noms sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'Etat avec effet au 1er septembre 2019.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, notamment son article 58,
- Vu l'article 20 du décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps des attachés d'administration de l'Etat,
- Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat,
- Entendue la commission administrative paritaire compétente en sa séance du 12 juin 2019

Rectorat

Division de
l'encadrement et des
personnels
administratifs et
techniques

Gestion des Attachés
d'administration de
l'Etat

Référence
2019-06/17

Dossier suivi par
Francine CORDERO
Téléphone
04 42 91 72 42
Fax
04 42 91 70 06
Mél.
Francine.cordero
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

Article unique : sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat avec effet au 01^{er} septembre 2019, les fonctionnaires dont les noms suivent :

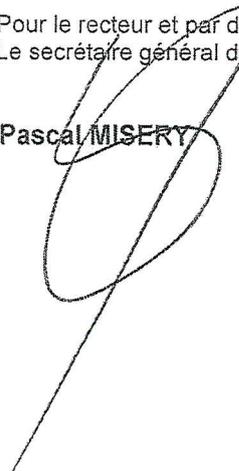
Liste principale classée par ordre alphabétique :

- | | | |
|------------------------|----|-------------------------------------|
| 1) Mme BRUNET Michèle | AA | Lycée Pierre Gilles de Gennes Digne |
| 2) M. MOREAU Rodolphe | AA | Université Aix-Marseille |
| 3) Mme PUGET Françoise | AA | Lycée Thiers Marseille |

Aix-en-Provence, le 17 juin 2019

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Pascal MISERY



Diffusion :
MENESR (DGRH C2-1)
Dossier

DIEPAT/19-820-1145 du 24/06/2019

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS D'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT AU
TITRE DE L'ANNEE 2019**

Références : décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011, article 12

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Gestionnaire : Mme CORDERO - Tél. : 04 42 91 72 42 - francine.cordero@ac-aix-marseille.fr -
Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Après avis de la commission administrative paritaire académique des Attachés d'Administration de l'Etat en sa séance du 12 juin 2019, veuillez trouver en annexe les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des Attaché d'Administration de l'Etat sont les suivants, avec effet au 1er septembre 2019.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, et notamment son article 26,
- VU l'article 12 du décret n°2011-1311 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat,
- VU l'avis émis par la commission administrative paritaire académique compétente en sa séance du 12 juin 2019,

A R R E T E

Rectorat

Division de
l'encadrement et des
personnels
administratifs et
techniques

Gestion des Attachés
d'administration de
l'Etat

Référence
2019-06/17

Dossier suivi par
Francine CORDERO

Téléphone
04 42 91 72 42

Fax
04 42 91 70 06

Mél.

Francine.cordero

@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Article unique : les candidats ci-après sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps d'attaché d'administration de l'Etat avec effet au 1^{er} septembre 2019 :

Liste principale classée par ordre alphabétique :

1) Mme ALEND A Béatrice	SAENES CE	RECTORAT
2) Mme BALAS Caroline	SAENES CS	UNIVERSITE D'AVIGNON
3) Mme LE GOUADEC Sylvie	SAENES CE	DSDEN 84
4) Mme LEYRAUD Muriel	SAENES CE	Clg PIERRE GIRARDOT STE TULLE
5) M. LERICHE Laurent	SAENES CE	Clg VOLTAIRE SORGUES
6) Mme VARGAS Chantal	SAENES CE	Clg MARC FERRANDI SEPTEMES LES VALLONS

Liste complémentaire classée par ordre de mérite :

1) Mme MANZO Audrey	SAENES CS	LYCEE JEAN PERRIN MARSEILLE
2) Mme BLANCHON Marie-Pierre	SAENES CN	CROUS AIX-MARSEILLE

Aix-en-Provence, le 17 juin 2019

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Pascal MISERY

Diffusion :
MENESR (DGRH C2-1)
Dossier

DAAC/19-820-96 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE CONSEILLER EAC POUR LE DEPARTEMENT
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (9H DE DECHARGE)**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e de l'enseignement public du second degré (certifié.e ou agrégé.e), assurant le rôle de chargé.e de mission départemental.e « éducation artistique et culturelle » au sein de la DAAC, à temps partiel (9h de décharge). Il/elle assurera également une mission de conseiller technique auprès de l'IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence pour les questions d'éducation artistique et culturelle.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec la DSDEN 04 (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer une présence régulière auprès de l'IA-DASEN.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) qui fixe ses missions et évalue son action, la/le professeur responsable départemental EAC remplit une mission d'accompagnement des initiatives, de coordination, d'expertise, d'évaluation, de communication et de formation. Il/elle contribue à la mise en œuvre de la politique académique d'éducation artistique et culturelle, dont les objectifs sont fixés par le Recteur. Il/elle travaille à la cohérence territoriale des actions conduites en lien avec les acteurs culturels et institutionnels du département. Il/elle apporte une compétence pédagogique à la DAAC et à l'IA-DASEN sur les actions d'EAC menées, en évalue la pertinence au regard des priorités académiques en lien avec les responsables de domaine de la DAAC et les conseillers pédagogiques départementaux. Au sein de la DSDEN, il/elle assure un lien constant avec la DAAC et les dossiers académiques relatifs à l'EAC.

Afin de mener à bien cette mission, il/elle doit :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative ;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser ;
- savoir s'inscrire dans une démarche collective ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques;

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 2 septembre 2019. Elle sera éventuellement renouvelable en fonction du premier bilan annuel d'activité en référence aux missions qui lui sont confiées établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidature sont invité.e.s :

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 2 juillet 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-97 du 24/06/2019

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS CHARGE DE MISSION DE SERVICE EDUCATIF ASSOCIEE AU DOMAINE LIVRE AUPRES DU SERVICE LIVRE ET LECTURE DU DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif pour le Service Livre et Lecture du département de Vaucluse rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4 soit 2 500 euros annuels. L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine du livre sont souhaités, La proximité géographique avec la commune de Sorgues (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des partenaires culturels.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Livre » de la DAAC et la structure partenaire, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle devra :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative ;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ;
- connaître les priorités en matière de Promotion de la Lecture, accompagner les réseaux et les établissements dans les projets et dispositifs rattachés au domaine Livre.
- Accompagner les projets EAC du SLL, en particulier de dispositif « Tous à la page » et organiser la journée de formation associée.
- Participer comme personne ressource à des journées de formation des réseaux sur la priorité Lecture, représenter la Délégation Académique.
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la DAAC ;
- produire des supports à destination des enseignants, alimenter le site académique en partenariat avec la structure
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2020. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s :

- à prendre contact avec Fanny Bernard, responsable du domaine Livre à la DAAC : daac.livre@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 13 septembre (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :
Tel : 04 42 93 88 41
Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-98 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS ASSOCIE AU
THEATRE D'ARLES**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif auprès du Théâtre d'Arles, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels. L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine du théâtre sont souhaités.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Théâtre » de la DAAC, en lien avec les partenaires, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre des lieux culturels et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle devra :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, aussi bien pour le premier degré que le second degré ;
- connaître la stratégie de médiation mise en place par les services des publics des théâtres afin de pouvoir orienter les enseignants dans leur choix au regard des programmes d'enseignements et du référentiel du PEAC, et leur proposer des outils pédagogiques dans une dimension créative et originale ;
- apporter aux services des publics du Théâtre d'Arles sa connaissance des textes officiels, des programmes et des évolutions des pratiques pédagogiques
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la DAAC ; notamment par le biais site internet académique de la DAAC ;
- accompagner les projets de l'Education Nationale en partenariat avec la structure (Artistes à l'école, Lycéens en Avignon, Options artistiques etc..)
- accompagner la mise en œuvre de formation dans le cadre du PAF au sein de la structure culturelle
- être capable de rédiger un dossier pédagogique favorisant l'accès des enseignants et des élèves à l'analyse théâtrale
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant-e-s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Pour toute information, vous pouvez joindre Camille Berthod, responsable du domaine Théâtre à la DAAC : camille.berthod@ac-aix-marseille.fr.

Les enseignant.e.s dont la candidature sera retenue seront convoqué.e.s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :
Tel : 04 42 93 88 41
Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-99 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS ASSOCIE A L'ERACM
- ECOLE REGIONALE D'ACTEUR CANNES-MARSEILLE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif auprès de l'ERACM, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels. L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine du théâtre sont souhaités.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Théâtre » de la DAAC, en lien avec les partenaires, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre des lieux culturels et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle devra :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, aussi bien pour le premier degré que le second degré ;
- connaître la programmation de l'Ecole afin de la valoriser auprès des enseignants au regard des programmes d'enseignements et du référentiel du PEAC
- apporter à l'ERACM sa connaissance des textes officiels, des programmes et des évolutions des pratiques pédagogiques
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la DAAC ; notamment par le biais site internet académique de la DAAC ;
- accompagner la mise en œuvre du dispositif La Parole en Actes et accompagner le suivi des options artistiques
- accompagner la mise en œuvre des formations en partenariat avec l'ERACM
- faire connaître les parcours d'orientation post bac dans le domaine théâtral ou qui valorise les parcours artistiques
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant-e-s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Pour toute information, vous pouvez joindre Camille Berthod, responsable du domaine Théâtre à la DAAC : camille.berthod@ac-aix-marseille.fr.

Les enseignant.e.s dont la candidature sera retenue seront convoqué.e.s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :
Tel : 04 42 93 88 41
Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-100 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS - DOMAINE
PATRIMOINE - 1 POSTE DE PROFESSEUR RELAIS AUPRES DES SERVICES DES ARCHIVES**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de professeur.e relais auprès des services des archives des départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3 750 euros annuels. L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et une bonne connaissance du fonctionnement des services des archives sont souhaités. L'enseignant devra être mobile pour pouvoir assurer une présence régulière auprès des partenaires, des écoles et des établissements du territoire.

Le poste concerne les départements des Bouches-du-Rhône (Marseille et Arles) et de Vaucluse (Avignon).

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional référent du domaine patrimoine, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Patrimoine » de la DAAC, en lien avec les partenaires selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre les services des archives et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle devra :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative.
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable de guider les enseignants qui souhaitent découvrir, fréquenter les services d'archives du territoire et construire des projets d'éducation artistique et culturelle s'appuyant sur les ressources des archives ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, aussi bien pour le premier degré que le second degré ;
- participer comme personne ressource à des journées de formation, à des réunions institutionnelles ;
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la DAAC ;
- produire des supports à destination des enseignants, alimenter le site internet de la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s :

- à prendre contact avec Emmanuelle Aubouin, responsable du domaine Patrimoine à la DAAC : daac.patrimoine@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant.e.s dont la candidature sera retenue seront convoqué.e.s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-101 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DEPARTEMENTAL,
RESPONSABLE ARTISTIQUE EN CHANT CHORAL POUR LE VAUCLUSE (84) - DOMAINE
MUSIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e d'éducation musicale et chant choral, assurant une mission d'accompagnement et de promotion des projets artistiques liés au chant choral, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences musicales, pédagogiques et artistiques en lien avec le chant choral, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des établissements scolaires.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation musicale et chant choral, il/elle assurera la mission de **Responsable artistique** d'un projet choral départemental inter-établissements. Il accompagnera, en étroite coopération avec le Coordonnateur du projet et de l'Association départementale de chant choral, les établissements engagés. Il assumera un rôle de conseiller et de formateur auprès des enseignants engagés dans le projet choral. Il/elle participera au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Musique » de la DAAC en lien avec les partenaires du territoire.

CONNAISSANCES ATTENDUES

Afin de mener à bien cette mission de **Responsable artistique**, d'une manière générale, il/elle devra connaître :

- les textes officiels et de référence relatifs à l'enseignement de chant choral aux cycles 3 et 4 ;
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion et de mise en œuvre des pratiques chorales scolaires ;
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Il/elle devra :

- attester d'une expérience certaine dans l'enseignement de chant choral (notamment des projets inter-établissements et inter-cycles chorals conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire) ;
- savoir animer des actions de formation relatives aux pratiques de chant choral ;
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants en lien avec le chant choral et qui seront diffusés le site de la DAAC ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

QUALITES RECHERCHEES

Il/elle devra :

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle ;
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps ;
- s'inscrire dans une démarche collective de projet.

- savoir travailler en équipe

MISSIONS SPECIFIQUES

En étroite collaboration avec la DAAC, l'IA-IPR, le Coordonnateur du projet et l'association départementale des chorales scolaires, il/elle :

- guide l'organisation du projet en fédérant plusieurs établissements scolaires autour d'un projet choral partenarial. En 2019-2020, pour le Vaucluse et les Bouches du Rhône : **VOX IN THE BOX**, création chorale commandée par l'académie d'Aix-Marseille au compositeur Orlando Cesaro.
- contribuera à définir un projet artistique large qui explore et valorise l'œuvre musicale choisie et en creusant les aspects interdisciplinaires et transversaux qu'elle sous-tend ;
- avoriserà autant que possible les liens inter-cycles en adaptant la participation des uns, des autres, aux niveaux et compétences des élèves ;
- recherchera les partenaires dans différents domaines artistiques pour servir de la manière la plus judicieuse l'œuvre au programme ;
- définira un planning de projet comprenant des réunions de concertation et des répétitions communes des élèves des différents établissements participants ;
- assistera et soutiendra, le cas échéant, les répétitions individuelles des chorales qui en auront besoin et apportera des conseils, méthodes, outils, techniques en matière de direction chorale, de chant et d'interprétation musicale ;
- recherchera des lieux de répétitions communes intermédiaires ;
- pourra, selon ses compétences et en l'absence d'un(e) directeur(trice) artistique professionnel(le), diriger le spectacle final.
- contribuera au rayonnement du projet en valorisant le projet avec différents supports (articles, photos, vidéos, teasers etc.) dans divers cadres :
 - auprès des établissements
 - sur le site de la DAAC (témoignages au fil des étapes du projet)
 - dans la brochure académique du *Printemps des chorales scolaires*
 - dans le festival national *Ecole en chœur*.
- amènera *in fine* les enseignants inscrits dans ce dispositif à être acteurs de chaque étape du projet et à devenir plus autonome sur le plan artistique.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s :

- à prendre contact avec Isabelle Tourtet, responsable du domaine Musique à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-102 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DEPARTEMENTAL,
RESPONSABLE ARTISTIQUE EN CHANT CHORAL POUR LES HAUTES-ALPES (05) - DOMAINE
MUSIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e d'éducation musicale et chant choral, assurant une mission d'accompagnement et de promotion des projets artistiques liés au chant choral, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 3, soit 1 250 euros annuels.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences musicales, pédagogiques et artistiques en lien avec le chant choral, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des établissements scolaires.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation musicale et chant choral, il/elle assurera la mission de **Responsable artistique** d'un projet choral départemental inter-établissements. Il accompagnera, en étroite coopération avec le Coordonnateur du projet et de l'Association départementale de chant choral, les établissements engagés. Il assumera un rôle de conseiller et de formateur auprès des enseignants engagés dans le projet choral. Il/elle participera au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Musique » de la DAAC en lien avec les partenaires du territoire.

CONNAISSANCES ATTENDUES

Afin de mener à bien cette mission de **Responsable artistique**, d'une manière générale, il/elle devra connaître :

- les textes officiels et de référence relatifs à l'enseignement de chant choral aux cycles 3 et 4 ;
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion et de mise en œuvre des pratiques chorales scolaires ;
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Il/elle devra :

- attester d'une expérience certaine dans l'enseignement de chant choral (notamment des projets inter-établissements et inter-cycles chorals conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire) ;
- savoir animer des actions de formation relatives aux pratiques de chant choral ;
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants en lien avec le chant choral et qui seront diffusés le site de la DAAC ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

QUALITES RECHERCHEES

Il/elle devra :

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle ;
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps ;
- s'inscrire dans une démarche collective de projet.

- savoir travailler en équipe

MISSIONS SPECIFIQUES

En étroite collaboration avec la DAAC, l'IA-IPR, le Coordonnateur du projet et l'association départementale des chorales scolaires, il/elle :

- guide l'organisation du projet en fédérant plusieurs établissements scolaires autour d'un projet choral partenarial. En 2019-2020, pour le Vaucluse et les Bouches du Rhône : **VOX IN THE BOX**, création chorale commandée par l'académie d'Aix-Marseille au compositeur Orlando Cesaro.
- contribuera à définir un projet artistique large qui explore et valorise l'œuvre musicale choisie et en creusant les aspects interdisciplinaires et transversaux qu'elle sous-tend ;
- avoriserà autant que possible les liens inter-cycles en adaptant la participation des uns, des autres, aux niveaux et compétences des élèves ;
- recherchera les partenaires dans différents domaines artistiques pour servir de la manière la plus judicieuse l'œuvre au programme ;
- définira un planning de projet comprenant des réunions de concertation et des répétitions communes des élèves des différents établissements participants ;
- assistera et soutiendra, le cas échéant, les répétitions individuelles des chorales qui en auront besoin et apportera des conseils, méthodes, outils, techniques en matière de direction chorale, de chant et d'interprétation musicale ;
- recherchera des lieux de répétitions communes intermédiaires ;
- pourra, selon ses compétences et en l'absence d'un(e) directeur(trice) artistique professionnel(le), diriger le spectacle final.
- contribuera au rayonnement du projet en valorisant le projet avec différents supports (articles, photos, vidéos, teasers etc.) dans divers cadres :
 - auprès des établissements
 - sur le site de la DAAC (témoignages au fil des étapes du projet)
 - dans la brochure académique du *Printemps des chorales scolaires*
 - dans le festival national *Ecole en chœur*.
- amènera *in fine* les enseignants inscrits dans ce dispositif à être acteurs de chaque étape du projet et à devenir plus autonome sur le plan artistique.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s :

- à prendre contact avec Isabelle Tourtet, responsable du domaine Musique à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
 À l'attention de Madame Marie Delouze
 DAAC
 DSDEN 13
 28 Boulevard Charles Nédelec
 13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-103 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DEPARTEMENTAL,
RESPONSABLE ARTISTIQUE EN CHANT CHORAL POUR BOUCHES-DU-RHONE (13) - DOMAINE
MUSIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e d'éducation musicale et chant choral, assurant une mission d'accompagnement et de promotion des projets artistiques liés au chant choral, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3 750 euros annuels.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences musicales, pédagogiques et artistiques en lien avec le chant choral, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des établissements scolaires.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation musicale et chant choral, il/elle assurera la mission de **Responsable artistique** d'un projet choral départemental inter-établissements. Il accompagnera, en étroite coopération avec le Coordonnateur du projet et de l'Association départementale de chant choral, les établissements engagés. Il assumera un rôle de conseiller et de formateur auprès des enseignants engagés dans le projet choral. Il/elle participera au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Musique » de la DAAC en lien avec les partenaires du territoire.

CONNAISSANCES ATTENDUES

Afin de mener à bien cette mission de **Responsable artistique**, d'une manière générale, il/elle devra connaître :

- les textes officiels et de référence relatifs à l'enseignement de chant choral aux cycles 3 et 4 ;
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion et de mise en œuvre des pratiques chorales scolaires ;
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Il/elle devra :

- attester d'une expérience certaine dans l'enseignement de chant choral (notamment des projets inter-établissements et inter-cycles chorals conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire) ;
- savoir animer des actions de formation relatives aux pratiques de chant choral ;
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants en lien avec le chant choral et qui seront diffusés le site de la DAAC ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

QUALITES RECHERCHEES

Il/elle devra :

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle ;
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps ;
- s'inscrire dans une démarche collective de projet.

- savoir travailler en équipe

MISSIONS SPECIFIQUES

En étroite collaboration avec la DAAC, l'IA-IPR, le Coordonnateur du projet et l'association départementale des chorales scolaires, il/elle :

- guide l'organisation du projet en fédérant plusieurs établissements scolaires autour d'un projet choral partenarial. En 2019-2020, pour le Vaucluse et les Bouches du Rhône : **VOX IN THE BOX**, création chorale commandée par l'académie d'Aix-Marseille au compositeur Orlando Cesaro.
- contribuera à définir un projet artistique large qui explore et valorise l'œuvre musicale choisie et en creusant les aspects interdisciplinaires et transversaux qu'elle sous-tend ;
- avoriserait autant que possible les liens inter-cycles en adaptant la participation des uns, des autres, aux niveaux et compétences des élèves ;
- recherchera les partenaires dans différents domaines artistiques pour servir de la manière la plus judicieuse l'œuvre au programme ;
- définira un planning de projet comprenant des réunions de concertation et des répétitions communes des élèves des différents établissements participants ;
- assistera et soutiendra, le cas échéant, les répétitions individuelles des chorales qui en auront besoin et apportera des conseils, méthodes, outils, techniques en matière de direction chorale, de chant et d'interprétation musicale ;
- recherchera des lieux de répétitions communes intermédiaires ;
- pourra, selon ses compétences et en l'absence d'un(e) directeur(trice) artistique professionnel(le), diriger le spectacle final.
- contribuera au rayonnement du projet en valorisant le projet avec différents supports (articles, photos, vidéos, teasers etc.) dans divers cadres :
 - auprès des établissements
 - sur le site de la DAAC (témoignages au fil des étapes du projet)
 - dans la brochure académique du *Printemps des chorales scolaires*
 - dans le festival national *Ecole en chœur*.
- amènera *in fine* les enseignants inscrits dans ce dispositif à être acteurs de chaque étape du projet et à devenir plus autonome sur le plan artistique.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s :

- à prendre contact avec Isabelle Tourtet, responsable du domaine Musique à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
 À l'attention de Madame Marie Delouze
 DAAC
 DSDEN 13
 28 Boulevard Charles Nédelec
 13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-104 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DEPARTEMENTAL,
RESPONSABLE ARTISTIQUE EN CHANT CHORAL POUR LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
(04) - DOMAINE MUSIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e d'éducation musicale et chant choral, assurant une mission d'accompagnement et de promotion des projets artistiques liés au chant choral, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 3, soit 1 250 euros annuels.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences musicales, pédagogiques et artistiques en lien avec le chant choral, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des établissements scolaires.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation musicale et chant choral, il/elle assurera la mission de **Responsable artistique** d'un projet choral départemental inter-établissements. Il accompagnera, en étroite coopération avec le Coordonnateur du projet et de l'Association départementale de chant choral, les établissements engagés. Il assumera un rôle de conseiller et de formateur auprès des enseignants engagés dans le projet choral. Il/elle participera au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Musique » de la DAAC en lien avec les partenaires du territoire.

CONNAISSANCES ATTENDUES

Afin de mener à bien cette mission de **Responsable artistique**, d'une manière générale, il/elle devra connaître :

- les textes officiels et de référence relatifs à l'enseignement de chant choral aux cycles 3 et 4 ;
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion et de mise en œuvre des pratiques chorales scolaires ;
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Il/elle devra :

- attester d'une expérience certaine dans l'enseignement de chant choral (notamment des projets inter-établissements et inter-cycles chorals conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire) ;
- savoir animer des actions de formation relatives aux pratiques de chant choral ;
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants en lien avec le chant choral et qui seront diffusés le site de la DAAC ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

QUALITES RECHERCHEES

Il/elle devra :

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle ;
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps ;
- s'inscrire dans une démarche collective de projet.

- savoir travailler en équipe

MISSIONS SPECIFIQUES

En étroite collaboration avec la DAAC, l'IA-IPR, le Coordonnateur du projet et l'association départementale des chorales scolaires, il/elle :

- guide l'organisation du projet en fédérant plusieurs établissements scolaires autour d'un projet choral partenarial. En 2019-2020, pour le Vaucluse et les Bouches du Rhône : **VOX IN THE BOX**, création chorale commandée par l'académie d'Aix-Marseille au compositeur Orlando Cesaro.
- contribuera à définir un projet artistique large qui explore et valorise l'œuvre musicale choisie et en creusant les aspects interdisciplinaires et transversaux qu'elle sous-tend ;
- avoriserà autant que possible les liens inter-cycles en adaptant la participation des uns, des autres, aux niveaux et compétences des élèves ;
- recherchera les partenaires dans différents domaines artistiques pour servir de la manière la plus judicieuse l'œuvre au programme ;
- définira un planning de projet comprenant des réunions de concertation et des répétitions communes des élèves des différents établissements participants ;
- assistera et soutiendra, le cas échéant, les répétitions individuelles des chorales qui en auront besoin et apportera des conseils, méthodes, outils, techniques en matière de direction chorale, de chant et d'interprétation musicale ;
- recherchera des lieux de répétitions communes intermédiaires ;
- pourra, selon ses compétences et en l'absence d'un(e) directeur(trice) artistique professionnel(le), diriger le spectacle final.
- contribuera au rayonnement du projet en valorisant le projet avec différents supports (articles, photos, vidéos, teasers etc.) dans divers cadres :
 - auprès des établissements
 - sur le site de la DAAC (témoignages au fil des étapes du projet)
 - dans la brochure académique du *Printemps des chorales scolaires*
 - dans le festival national *Ecole en chœur*.
- amènera *in fine* les enseignants inscrits dans ce dispositif à être acteurs de chaque étape du projet et à devenir plus autonome sur le plan artistique.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s :

- à prendre contact avec Isabelle Tourtet, responsable du domaine Musique à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-105 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DEPARTEMENTAL,
COORDONNATEUR EN CHANT CHORAL POUR LE VAUCLUSE (84) - DOMAINE MUSIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e d'éducation musicale et chant choral, assurant une mission d'accompagnement et de promotion des projets artistiques liés au chant choral, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences musicales, pédagogiques et artistiques en lien avec le chant choral, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des établissements scolaires.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation musicale et chant choral, il/elle assurera la mission de **Coordonnateur** d'un projet choral départemental inter-établissements. Il /elle accompagnera, en étroite coopération avec le Responsable artistique du projet et de l'Association départementale de chant choral, les établissements engagés. Il/elle assumera un rôle de conseiller et de formateur auprès des enseignants engagés dans le projet choral. Il/elle participera au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Musique » de la DAAC en lien avec les partenaires du territoire.

CONNAISSANCES ATTENDUES

Afin de mener à bien cette mission de **Coordonnateur**, d'une manière générale, il/elle devra connaître :

- les textes officiels et de référence relatifs à l'enseignement de chant choral aux cycles 3 et 4 ;
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion et de mise en œuvre des pratiques chorales scolaires ;
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Il/elle devra :

- attester d'une expérience certaine dans l'enseignement de chant choral (notamment des projets inter-établissements et inter-cycles chorals conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire) ;
- savoir animer des actions de formation relatives à la conception et la coordination de projet de chant choral ;
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants en lien avec l'organisation d'un projet de chant choral et qui seront diffusés le site de la DAAC ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

QUALITES RECHERCHEES

Il/elle devra :

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle ;
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps ;
- s'inscrire dans une démarche collective de projet.

- savoir travailler en équipe

MISSIONS SPECIFIQUES

- En étroite collaboration avec le responsable artistique, il/elle :
 - guide l'organisation du projet en fédérant un grand nombre d'établissements scolaires autour d'un projet choral partenarial. Pour le Vaucluse et les Bouches du Rhône : VOX IN THE BOX, création chorale commandée par l'académie d'Aix Marseille à Orlando Cesaro.
 - contribue à définir un projet artistique large qui explore et valorise l'œuvre musicale choisie en creusant les aspects interdisciplinaires et transversaux qu'elle sous-tend ;
 - développe autant que possible les liens inter degrés.
 - recherche les partenaires dans différents domaines artistiques pour servir de la manière la plus judicieuse l'œuvre au programme ;
 - définit un planning de projet comprenant des réunions de concertation et des répétitions communes des élèves des différents établissements participants ;
 - recherche des lieux de répétitions intermédiaires ;
 - rédige le projet en début d'année puis rédige le bilan du projet en fin d'année.
- En étroite collaboration avec l'association départementale de chant choral, il/elle :
 - recherche une ou des salles de spectacles adaptées aux restitutions du projet ;
 - élabore le budget du projet ;
 - suit diverses conventions avec l'ensemble des établissements scolaires et les partenaires ;
 - prépare et suit les différents dossiers liés à l'organisation d'un spectacle : déclaration SACEM / déclaration assurance du spectacle / contact équipe de sécurité / contact équipe de nettoyage / organisation de la billetterie / déclarations et rémunérations des artistes / suivi de la communication etc...
- En étroite collaboration avec la DAAC et l'IA-IPR d'éducation musicales et de chant choral, il/elle contribuera au rayonnement du projet en valorisant le projet avec différents supports (articles, photos, vidéos, teasers etc...) dans divers cadres :
 - au sein des réseaux d'établissements ;
 - sur le site de la DAAC (témoignages au fil des étapes du projet) ;
 - dans la brochure académique du *printemps des chorales scolaires* ;
 - dans le festival national *Ecole en chœur*.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidatures sont invité(e)s :

- à prendre contact avec Isabelle Tourtet, responsable du domaine Musique à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC

DSDEN 13 - 28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-106 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DEPARTEMENTAL,
COORDONNATEUR EN CHANT CHORAL POUR LES HAUTES-ALPES (05) - DOMAINE MUSIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e d'éducation musicale et chant choral, assurant une mission d'accompagnement et de promotion des projets artistiques liés au chant choral, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 3, soit 1 250 euros annuels.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences musicales, pédagogiques et artistiques en lien avec le chant choral, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des établissements scolaires.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation musicale et chant choral, il/elle assurera la mission de **Coordonnateur** d'un projet choral départemental inter-établissements. Il /elle accompagnera, en étroite coopération avec le Responsable artistique du projet et de l'Association départementale de chant choral, les établissements engagés. Il/elle assumera un rôle de conseiller et de formateur auprès des enseignants engagés dans le projet choral. Il/elle participera au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Musique » de la DAAC en lien avec les partenaires du territoire.

CONNAISSANCES ATTENDUES

Afin de mener à bien cette mission de **Coordonnateur**, d'une manière générale, il/elle devra connaître :

- les textes officiels et de référence relatifs à l'enseignement de chant choral aux cycles 3 et 4 ;
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion et de mise en œuvre des pratiques chorales scolaires ;
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Il/elle devra :

- attester d'une expérience certaine dans l'enseignement de chant choral (notamment des projets inter-établissements et inter-cycles chorals conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire) ;
- savoir animer des actions de formation relatives à la conception et la coordination de projet de chant choral ;
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants en lien avec l'organisation d'un projet de chant choral et qui seront diffusés le site de la DAAC ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

QUALITES RECHERCHEES

Il/elle devra :

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle ;
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps ;
- s'inscrire dans une démarche collective de projet.

- savoir travailler en équipe

MISSIONS SPECIFIQUES

- En étroite collaboration avec le responsable artistique, il/elle :
 - guide l'organisation du projet en fédérant un grand nombre d'établissements scolaires autour d'un projet choral partenarial. Pour le Vaucluse et les Bouches du Rhône : VOX IN THE BOX, création chorale commandée par l'académie d'Aix Marseille à Orlando Cesaro.
 - contribue à définir un projet artistique large qui explore et valorise l'œuvre musicale choisie en creusant les aspects interdisciplinaires et transversaux qu'elle sous-tend ;
 - développe autant que possible les liens inter degrés.
 - recherche les partenaires dans différents domaines artistiques pour servir de la manière la plus judicieuse l'œuvre au programme ;
 - définit un planning de projet comprenant des réunions de concertation et des répétitions communes des élèves des différents établissements participants ;
 - recherche des lieux de répétitions intermédiaires ;
 - rédige le projet en début d'année puis rédige le bilan du projet en fin d'année.
- En étroite collaboration avec l'association départementale de chant choral, il/elle :
 - recherche une ou des salles de spectacles adaptées aux restitutions du projet ;
 - élabore le budget du projet ;
 - suit diverses conventions avec l'ensemble des établissements scolaires et les partenaires ;
 - prépare et suit les différents dossiers liés à l'organisation d'un spectacle : déclaration SACEM / déclaration assurance du spectacle / contact équipe de sécurité / contact équipe de nettoyage / organisation de la billetterie / déclarations et rémunérations des artistes / suivi de la communication etc...
- En étroite collaboration avec la DAAC et l'IA-IPR d'éducation musicales et de chant choral, il/elle contribuera au rayonnement du projet en valorisant le projet avec différents supports (articles, photos, vidéos, teasers etc...) dans divers cadres :
 - au sein des réseaux d'établissements ;
 - sur le site de la DAAC (témoignages au fil des étapes du projet) ;
 - dans la brochure académique du *printemps des chorales scolaires* ;
 - dans le festival national *Ecole en chœur*.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidatures sont invité(e)s :

- à prendre contact avec Isabelle Tourtet, responsable du domaine Musique à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC

DSDEN 13 - 28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-107 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DEPARTEMENTAL,
COORDONNATEUR EN CHANT CHORAL POUR LES BOUCHES-DU-RHONE (13) - DOMAINE
MUSIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e d'éducation musicale et chant choral, assurant une mission d'accompagnement et de promotion des projets artistiques liés au chant choral, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3 750 euros annuels.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences musicales, pédagogiques et artistiques en lien avec le chant choral, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des établissements scolaires.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation musicale et chant choral, il/elle assurera la mission de **Coordonnateur** d'un projet choral départemental inter-établissements. Il /elle accompagnera, en étroite coopération avec le Responsable artistique du projet et de l'Association départementale de chant choral, les établissements engagés. Il/elle assumera un rôle de conseiller et de formateur auprès des enseignants engagés dans le projet choral. Il/elle participera au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Musique » de la DAAC en lien avec les partenaires du territoire.

CONNAISSANCES ATTENDUES

Afin de mener à bien cette mission de **Coordonnateur**, d'une manière générale, il/elle devra connaître :

- les textes officiels et de référence relatifs à l'enseignement de chant choral aux cycles 3 et 4 ;
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion et de mise en œuvre des pratiques chorales scolaires ;
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Il/elle devra :

- attester d'une expérience certaine dans l'enseignement de chant choral (notamment des projets inter-établissements et inter-cycles chorals conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire) ;
- savoir animer des actions de formation relatives à la conception et la coordination de projet de chant choral ;
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants en lien avec l'organisation d'un projet de chant choral et qui seront diffusés le site de la DAAC ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

QUALITES RECHERCHEES

Il/elle devra :

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle ;
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps ;

- s'inscrire dans une démarche collective de projet.
- savoir travailler en équipe

MISSIONS SPECIFIQUES

- En étroite collaboration avec le responsable artistique, il/elle :
 - guide l'organisation du projet en fédérant un grand nombre d'établissements scolaires autour d'un projet choral partenarial. Pour le Vaucluse et les Bouches du Rhône : VOX IN THE BOX, création chorale commandée par l'académie d'Aix Marseille à Orlando Cesaro.
 - contribue à définir un projet artistique large qui explore et valorise l'œuvre musicale choisie en creusant les aspects interdisciplinaires et transversaux qu'elle sous-tend ;
 - développe autant que possible les liens inter degrés.
 - recherche les partenaires dans différents domaines artistiques pour servir de la manière la plus judicieuse l'œuvre au programme ;
 - définit un planning de projet comprenant des réunions de concertation et des répétitions communes des élèves des différents établissements participants ;
 - recherche des lieux de répétitions intermédiaires ;
 - rédige le projet en début d'année puis rédige le bilan du projet en fin d'année.
- En étroite collaboration avec l'association départementale de chant choral, il/elle :
 - recherche une ou des salles de spectacles adaptées aux restitutions du projet ;
 - élabore le budget du projet ;
 - suit diverses conventions avec l'ensemble des établissements scolaires et les partenaires ;
 - prépare et suit les différents dossiers liés à l'organisation d'un spectacle : déclaration SACEM / déclaration assurance du spectacle / contact équipe de sécurité / contact équipe de nettoyage / organisation de la billetterie / déclarations et rémunérations des artistes / suivi de la communication etc...
- En étroite collaboration avec la DAAC et l'IA-IPR d'éducation musicales et de chant choral, il/elle contribuera au rayonnement du projet en valorisant le projet avec différents supports (articles, photos, vidéos, teasers etc...) dans divers cadres :
 - au sein des réseaux d'établissements ;
 - sur le site de la DAAC (témoignages au fil des étapes du projet) ;
 - dans la brochure académique du *printemps des chorales scolaires* ;
 - dans le festival national *Ecole en chœur*.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidatures sont invité(e)s :

- à prendre contact avec Isabelle Tourtet, responsable du domaine Musique à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC

DSDEN 13 - 28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-820-108 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DEPARTEMENTAL,
COORDONNATEUR EN CHANT CHORAL POUR LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04) -
DOMAINE MUSIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e d'éducation musicale et chant choral, assurant une mission d'accompagnement et de promotion des projets artistiques liés au chant choral, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 3, soit 1 250 euros annuels.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences musicales, pédagogiques et artistiques en lien avec le chant choral, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des établissements scolaires.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation musicale et chant choral, il/elle assurera la mission de **Coordonnateur** d'un projet choral départemental inter-établissements. Il /elle accompagnera, en étroite coopération avec le Responsable artistique du projet et de l'Association départementale de chant choral, les établissements engagés. Il/elle assumera un rôle de conseiller et de formateur auprès des enseignants engagés dans le projet choral. Il/elle participera au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Musique » de la DAAC en lien avec les partenaires du territoire.

CONNAISSANCES ATTENDUES

Afin de mener à bien cette mission de **Coordonnateur**, d'une manière générale, il/elle devra connaître :

- les textes officiels et de référence relatifs à l'enseignement de chant choral aux cycles 3 et 4 ;
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion et de mise en œuvre des pratiques chorales scolaires ;
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Il/elle devra :

- attester d'une expérience certaine dans l'enseignement de chant choral (notamment des projets inter-établissements et inter-cycles chorals conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire) ;
- savoir animer des actions de formation relatives à la conception et la coordination de projet de chant choral ;
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants en lien avec l'organisation d'un projet de chant choral et qui seront diffusés le site de la DAAC ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

QUALITES RECHERCHEES

Il/elle devra :

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle ;
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps ;

- s'inscrire dans une démarche collective de projet.
- savoir travailler en équipe

MISSIONS SPECIFIQUES

- En étroite collaboration avec le responsable artistique, il/elle :
 - guide l'organisation du projet en fédérant un grand nombre d'établissements scolaires autour d'un projet choral partenarial. Pour le Vaucluse et les Bouches du Rhône : VOX IN THE BOX, création chorale commandée par l'académie d'Aix Marseille à Orlando Cesaro.
 - contribue à définir un projet artistique large qui explore et valorise l'œuvre musicale choisie en creusant les aspects interdisciplinaires et transversaux qu'elle sous-tend ;
 - développe autant que possible les liens inter degrés.
 - recherche les partenaires dans différents domaines artistiques pour servir de la manière la plus judicieuse l'œuvre au programme ;
 - définit un planning de projet comprenant des réunions de concertation et des répétitions communes des élèves des différents établissements participants ;
 - recherche des lieux de répétitions intermédiaires ;
 - rédige le projet en début d'année puis rédige le bilan du projet en fin d'année.
- En étroite collaboration avec l'association départementale de chant choral, il/elle :
 - recherche une ou des salles de spectacles adaptées aux restitutions du projet ;
 - élabore le budget du projet ;
 - suit diverses conventions avec l'ensemble des établissements scolaires et les partenaires ;
 - prépare et suit les différents dossiers liés à l'organisation d'un spectacle : déclaration SACEM / déclaration assurance du spectacle / contact équipe de sécurité / contact équipe de nettoyage / organisation de la billetterie / déclarations et rémunérations des artistes / suivi de la communication etc...
- En étroite collaboration avec la DAAC et l'IA-IPR d'éducation musicales et de chant choral, il/elle contribuera au rayonnement du projet en valorisant le projet avec différents supports (articles, photos, vidéos, teasers etc...) dans divers cadres :
 - au sein des réseaux d'établissements ;
 - sur le site de la DAAC (témoignages au fil des étapes du projet) ;
 - dans la brochure académique du *printemps des chorales scolaires* ;
 - dans le festival national *Ecole en chœur*.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 23 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidatures sont invité(e)s :

- à prendre contact avec Isabelle Tourtet, responsable du domaine Musique à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 13 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC

DSDEN13 - 28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien au cours de la semaine du 16 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ASH/19-820-8 du 24/06/2019

APPEL A CANDIDATURES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES ET CHARGES DE MISSION POUR L'ECOLE INCLUSIVE

Référence : déploiement de la mission « Ecole inclusive »

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme MALLURET - conseillère technique de région académique ASH - Tel : 04 42 95 29 46

Afin de contribuer à la mise en œuvre de l'Ecole inclusive, des dispositions de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et aux mesures inclusives de la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, 3 postes sont à pourvoir :

- **2 postes de conseillers pédagogiques**
- **1 poste de chargé de mission numérique inclusif**

Placés sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, les personnels exercent pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap.

Les professeurs du 1^{er} ou 2nd degré intéressés sont invités à se reporter aux fiches de poste ci-jointes.

Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae doivent parvenir avec avis du supérieur hiérarchique :

à ce.ctash@ac-aix-marseille.fr
avant le mercredi 3 juillet 2019

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE Année 2019/2020

	<p>INTITULE DU POSTE</p>	<p style="text-align: center;">Conseiller pédagogique école inclusive auprès de la conseillère technique de région académique ASH</p>
	<p>PLACE DU POSTE</p>	<p>Poste implanté pour la rentrée 2019 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence</p>
<p>PROFIL DU POSTE</p>	<p>CADRE GENERAL</p>	<p>Le conseiller pédagogique école inclusive est placé sous l'autorité de la conseillère technique de région académique au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les missions sont réparties annuellement entre les conseillers pédagogiques/chargés de mission.</p>
	<p>MISSIONS</p>	<p>Le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap. Son action s'inscrit dans les 3 axes de la feuille de route académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la continuité des parcours - Renforcer la formation initiale et continue - Organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap en contribuant au fonctionnement des dispositifs (ULIS, UE, ...) ➤ Contribuer à la formation professionnelle pour le CAPPEI en coopération étroite avec l'ESPE : veiller au parcours des stagiaires, dispenser des heures de cours au sein de la formation à l'ESPE, élaborer des contenus de formation, rédiger le rapport de jury ➤ Contribuer à la construction du volet EBEP du PAF et intervenir en qualité de formateur dans différentes actions de formation ➤ Participer à la coordination et l'animation du volet inclusif des réseaux académiques : mise en œuvre de la démarche QUALINCLUS ➤ Accompagner le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) : accompagnement, animation et évaluation ➤ Animer des groupes thématiques dans le cadre du pilotage régional et des priorités ministérielles notamment pour la stratégie autisme ➤ Développer les projets en coopération avec les différents partenaires ➤ Repérer les innovations pédagogiques pour l'école inclusive et participer à leur valorisation et leur diffusion notamment en alimentant le site ASH

	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant ➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées ➤ Maîtriser les différents troubles et leurs répercussions sur les apprentissages ➤ Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles ➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires ➤ Maîtriser l'environnement numérique ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA ainsi que d'un CAPPEI ou 2 CA-SH. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent toutefois faire acte de candidature.
	NOMINATION	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p style="text-align: center;">Envoi du dossier : lettre de motivation et curriculum vitae avant le 3 JUILLET 2019 A ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</p>
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29

FICHE DE POSTE Année 2019/2020

	INTITULE DU POSTE	CHARGE DE MISSION NUMERIQUE INCLUSIF auprès de la conseillère technique de région académique ASH
	PLACE DU POSTE	Poste implanté pour la rentrée 2019 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le chargé de mission numérique inclusif est placé sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
	MISSIONS	<p>Le chargé de mission numérique inclusif contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap dans le cadre des 3 axes de la feuille de route inter-académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la continuité des parcours - Renforcer la formation initiale et continue - Organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels <p>Son action s'inscrit plus spécifiquement dans le domaine du numérique et de l'exploitation des données.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impulser et accompagner les projets et innovations pédagogiques intégrant l'utilisation du numérique pour la scolarisation des EBEP ➤ Développer les actions en coopération avec les différents partenaires et être en appui aux conseillers pédagogiques et chargés de mission ➤ Contribuer à l'utilisation du matériel pédagogique adapté et leur évaluation notamment dans les établissements du 2nd degré ➤ Initier des actions de formation pour le déploiement du numérique inclusif ➤ Développer la formation à distance et initier l'élaboration des outils et formations nécessaires ➤ Elaborer, mutualiser et diffuser des documents d'information et de communication par divers canaux ➤ Accompagner les opérations nationales d'évaluation et les enquêtes ministérielles : exploitation des données en concertation avec la DAES ➤ Assurer le déploiement et la mise à jour du site internet régional EBEP : prendre en charge l'organisation générale, assurer la mise en ligne des articles validées, et assurer la coordination avec le site académique ➤ Maintenir une veille éducative sur l'actualité des publications des ressources numériques et l'évolution des outils numériques

	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer d'une double compétence technique et pédagogique, prenant appui sur une expérience d'enseignant en matière d'utilisation du numérique ➤ Maîtriser l'environnement numérique et ses divers usages ➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'école inclusive et de la législation s'y rapportant ➤ Disposer de bonnes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées ➤ Etre capable d'accompagner à l'utilisation du numérique sans se positionner dans une attitude strictement technique ➤ Être capable d'animer des actions de formation et des groupes de travail ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Le document de référence est le C2I2E, sa possession sera valorisée.</p> <p>L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA option « Technologies et ressources éducatives » ainsi que d'un CAPPEI ou 2 CA-SH. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent faire acte de candidature en s'engageant à se présenter aux certifications requises.</p>
	NOMINATION	<p>Les chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.</p>
	REGIME HORAIRE	<p>Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier : lettre de motivation et curriculum vitae avant le 3 JUILLET 2019 A ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</p>
	CONTACT	<p>Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29</p>

DSDEN04/19-820-2 du 24/06/2019

APPEL A CANDIDATURE : ENSEIGNANT INTERNATIONAL PROFESSEUR DES ECOLES

Destinataires : Mesdames et messieurs les enseignants titulaires du 1er degré

Dossier suivi par : M. BOUQUET - SG DSDEN 04 - ce.ia04@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 92 36 68 74

Deux postes de professeurs des écoles - enseignement international à l'école internationale Provence Alpes Côte d'Azur de Manosque sont vacants à la rentrée scolaire 2019.

Les candidatures sont à faire parvenir à la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes de Haute Provence, par voie hiérarchique, avant le 28 juin 2019.

Mail : ce.ia04@ac-aix-marseille.fr

Adresse : DSDEN 04

3 avenue du Plantas

B.P. 224

04004 Digne les Bains cedex

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL PROFESSEUR DES ECOLES

Type de poste - classification - libellé : Enseignement international.

Discipline de poste (selon nomenclature) : professeur des écoles.

Etablissement - école internationale Provence Alpes Côte d'Azur : (maternelle, élémentaire, collège, lycée).

Profil de poste : nature de l'enseignement spécialisé

Professeur des écoles : enseignement aux élèves de toutes les sections linguistiques (élèves francophones et élèves français dont le français est la seconde langue de scolarisation pour lesquels l'appropriation des codes de communication propres à l'univers socioculturel français et l'acquisition des programmes des différentes disciplines sont essentielles).

Environnement de travail :

L'école internationale Provence Alpes Côte d'Azur fait partie intégrante du grand projet scientifique ITER regroupant 31 pays (Union Européenne, Etats-Unis d'Amérique, Russie, Chine, Japon, Corée du Sud et Inde). C'est une école de droit commun où l'enseignement bilingue français/langue de section (1) garantit aux enfants des collaborateurs ITER un parcours scolaire cohérent pour lequel une coopération étroite entre l'éducation nationale et les systèmes éducatifs des pays d'origine est indispensable. L'EIPACA recrute également des élèves localement sur la base de critères et compétences linguistiques.

Compétences requises :

- Savoir évaluer les acquis des élèves, expliciter à leur intention les objectifs d'apprentissage, organiser une progression cohérente du travail, proposer des activités variées. Posséder une solide culture de l'évaluation.
- Maîtriser la multi culturalité, prendre en compte les différences (concepts et leurs connotations) et repérer les divers référents culturels. Etre sensibilisé aux différentes approches pédagogiques selon les différents pays représentés.
- Savoir instaurer un climat de confiance réciproque, solliciter avec constance et bienveillance les interventions des élèves, aider à analyser leurs erreurs, valoriser les réussites.
- Etre familiarisé aux méthodes FLE/FLS.
- Maîtriser l'anglais et, si possible, une autre langue étrangère. Maîtriser les T.I.C.E.
- Faire preuve de flexibilité, initiative et innovation.
- Aimer travailler en équipe et savoir travailler en réseau.

Diplômes :

Les personnels peuvent faire acte de candidature sous réserve d'être titulaire d'un CAPE (Certificat d'aptitude au Professorat des écoles).

Expérience professionnelle :

Expérience d'enseignement dans un contexte bilingue et interculturel en France et/ou à l'étranger requise.

Observations complémentaires sur le profil de poste

2/2

- Participation active au rayonnement du système éducatif français à l'international.
- Bonne connaissance du cadre institutionnel français et d'au moins un autre système éducatif des pays de l'OCDE.
- Collaboration attendue au sein d'espaces numériques dans une perspective interdisciplinaire et interculturelle.
- Savoir faire preuve de tact et diplomatie dans un contexte multiculturel.
- Grande disponibilité et capacité à s'engager dans une dynamique de projet.